

## Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 28 mai 2015, à 16H30 à l'Hôtel-de-Ville.

### AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 26 mai 2015.

### Présences

Monsieur Denis Racine, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
Monsieur André Métivier, conseiller  
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

#### 1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - **Ouverture**
  - 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Résolutions**
    - 4.1 Résolution requérant du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* une autorisation relative à une imposition foncière sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond
    - 4.2 Redressement cadastral des limites territoriales
    - 4.3 Demande d'aide financière au *Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (RÉCIM) pour la construction d'un garage municipal
    - 4.4 Adoption d'un code d'éthique des utilisateurs du lac Sergent
  - 5 - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
  - 6 - **Clôture de la séance**
  - 7 - **Levée de la séance**
- 

15-05-117

**II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

#### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

#### 4. RÉSOLUTIONS

4.1 Résolution requérant du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une autorisation relative à une imposition foncière sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond

**CONSIDÉRANT** le projet de la Ville de Lac-Sergent d'implanter un réseau d'égout collecteur comportant une usine de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que ce projet prévoit la construction d'une usine de traitement des eaux usées ainsi que diverses constructions accessoires et complémentaires ainsi que des conduites nécessaires à la réalisation du projet sur un terrain constitué d'une partie du lot 3 514 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, lequel terrain est décrit au plan et à la description technique préparés par madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, le 19 mars 2015, sous le numéro 12 793 de ses minutes, appartenant à monsieur Léo Dion situé sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté la résolution 15-04-059 imposant une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 3 514 256 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette résolution une réserve pour fins publiques a été signifiée et publiée au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 21 440 530;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 26 de la *Loi sur les compétences municipales*, de l'article 41 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur l'expropriation*;

**CONSIDÉRANT** les prétentions de monsieur Léo Dion au soutien de sa requête en contestation de la validité d'une réserve pour fins publiques;

**CONSIDÉRANT** que la Ville du Lac-Sergent a requis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation de procéder à l'imposition d'une telle réserve pour fins publiques;

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a demandé que le conseil municipal adopte la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** que l'imposition de la réserve pour fins publiques sur cet immeuble a pour objet l'implantation de l'usine de traitement des eaux usées du projet d'égout collecteur, diverses constructions accessoires et complémentaires ainsi que des conduites nécessaires à la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-05-118

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent requiert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation d'imposer une réserve pour fins publiques, lesquelles sont mentionnées dans le préambule de la présente résolution, sur un terrain situé sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond, constitué d'une partie du lot 3 514 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, lequel terrain est décrit au plan et à la description technique préparés par madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, le 19 mars 2015, sous le numéro 12 793 de ses minutes;

4.2 Redressement cadastral des limites territoriales

**ATTENDU** la résolution 08-12-226 de ce conseil qui est venu demander au gouvernement du Québec de procéder à un redressement des limites territoriales des municipalités de Saint-Raymond, Lac-Sergent et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** la lettre du ministre Pierre Moreau en date du 18 mars 2015 sur laquelle apparaissent le plan illustrant le redressement cadastral ainsi que la description des limites territoriales proposées;

15-05-119

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ce conseil donne son accord à la proposition de redressement cadastral telle que proposée dans la lettre du Ministre Moreau dans laquelle sont joints la description et le plan des limites cadastrales projetées.

- 4.3 Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (RÉCIM) pour la construction d'un garage municipal

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du Guide du sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire – du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent désire présenter une demande d'aide financière au MAMOT pour le projet de construction d'un garage municipal;

**ATTENDU QUE**, si le MAMOT rejetait la demande d'aide financière, la demande elle-même n'engagerait pas la Ville à réaliser ce projet;

15-05-120

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du sous-volet 5.1 du PIQM pour le projet précité;

**D'AUTORISER** le maire à signer le protocole d'entente et tout autre document nécessaires à la réalisation de ce projet, le cas échéant, et

**QUE** la Ville de Lac-Sergent paierait sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet, si ce dernier se concrétisait.

- 4.4 Adoption d'un code d'éthique des utilisateurs du lac Sergent

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent veut permettre d'entretenir une attitude de respect non seulement vis-à-vis de l'environnement naturel mais aussi entre les différents utilisateurs du lac;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique ne remplace pas la réglementation applicable sur le territoire de la ville de Lac-Sergent;

15-05-121

**EN CONSÉQUENCE**,  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres présents

**D'ADOPTER** le code d'éthique des utilisateurs du lac Sergent ci-après annexé à la présente.

- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-05-122

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 16h55.

---

**Denis Racine**  
**Maire**

---

**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**